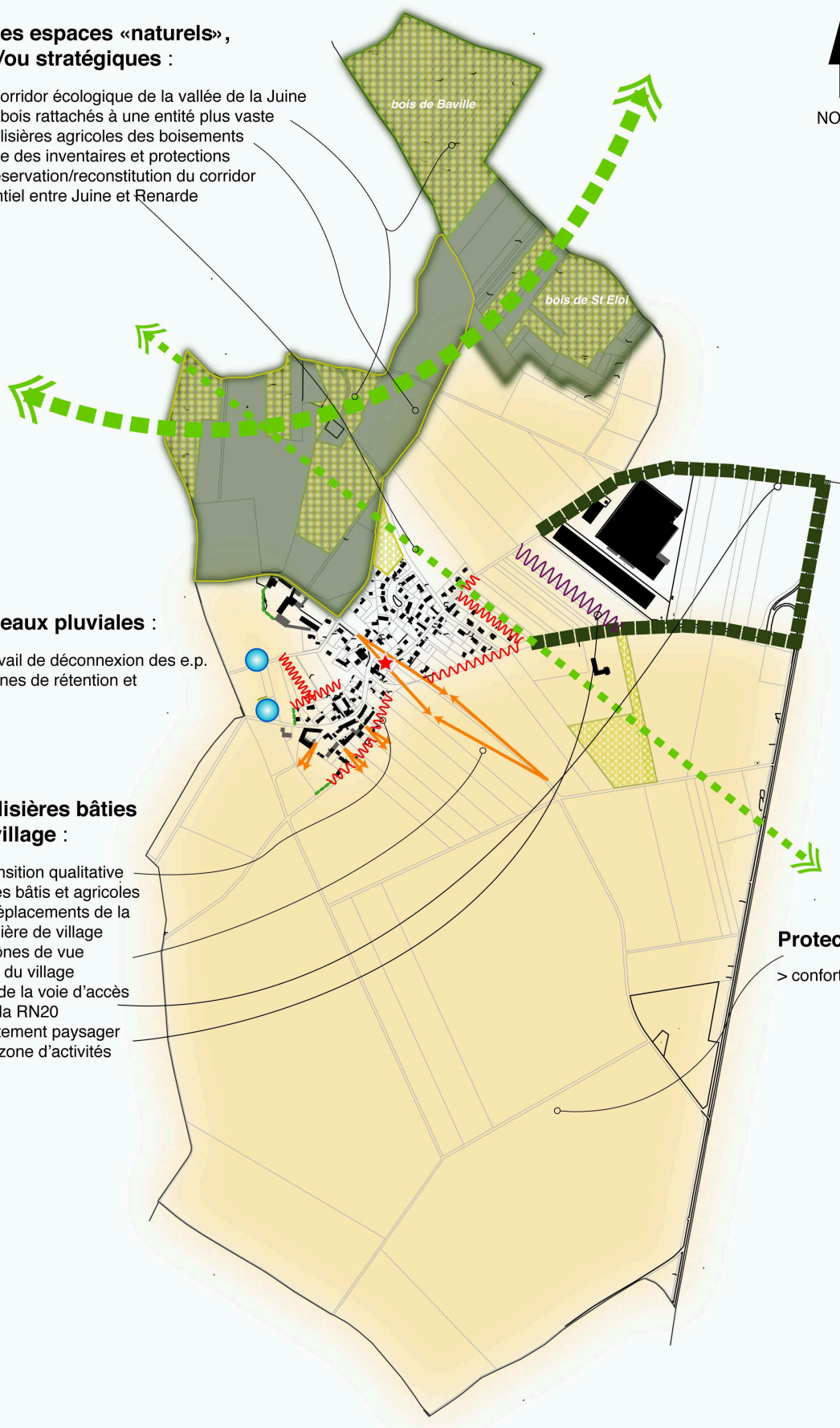


## Protection des espaces « naturels », sensibles et/ou stratégiques :

- > protection du corridor écologique de la vallée de la Juine
- > protection des bois rattachés à une entité plus vaste
- > protection des lisières agricoles des boisements
- > prise en compte des inventaires et protections
- > principe de préservation/reconstitution du corridor écologique potentiel entre Juine et Renarde



## Gestion des eaux pluviales :

- > continuer le travail de déconnexion des e.p.
- > favoriser les zones de rétention et d'infiltration

## Gestion des lisières bâties et accès au village :

- > assurer une transition qualitative entre les domaines bâtis et agricoles
- > permettre les déplacements de la petite faune en lisière de village
- > préserver les cônes de vue intérieur/extérieur du village
- > mise en valeur de la voie d'accès au village depuis la RN20
- > renforcer le traitement paysager aux abords de la zone d'activités

## Protection des terres agricoles :

- > confortement de l'activité agricole